ARRETE MUNICIPAL DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

Publié le 20 avril 2023

Le Maire de la ville d'Auby,

Vu les articles L 2211-1 et 2 et L 2213- 1 et 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'à l'occasion du **1er mai Fête du Travail** , il y a lieu d'assurer la sécurité pour le bon déroulement du défilé,

ARRETE

Article 1 : Restriction de circulation et de stationnement

La circulation et le stationnement seront restreints rues : Ste Catherine, de Liège, Louis Aragon, Corderie, Léon Saureau, Bauduin, Félix Boisot, Félix Collignon le Lundi 01 mai 2023 de 10 H 45 à la fin du défilé.

Article 2 : Le droit des riverains demeure réservé.

Article 3 : La circulation pourra être déviée par les rues adjacentes.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par les services techniques de la Ville d'Auby.

Article 5 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :
Monsieur le Président du SMTD, 395 Boulevard Pasteur 5959287 GUESNAIN,
Monsieur le Lieutenant-Colonel, Chef du groupement 5 – Fax : 03.27.94.44.79,
Monsieur le responsable de l'Unité Territoriale, route nationale 43 Goeulzin, 59169 CANTIN.

Article 6 : Monsieur le Commissaire Divisionnaire,
Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Douai,
Monsieur le Responsable des Services techniques
Monsieur le Responsable de la Police Municipale.
Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté publié en ses formes et lieux ordinaires.

Fait à Auby, le 18 avril 2023

Le Maire,

MAIRIE D'AUBY 59950

Christophe CHARLES.

Mairie d'Auby – 25 rue Léon Blum 59 950 AUBY – Tel : 03 27 99 60 60
Fax 03 27 99 60 61 - hoteldeville@auby.fr– www.auby.fr